

# COMMISSION D'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS et CRITERIUMS (Seniors/Jeunes/CDM/Anciens)

Réunion du Mardi 16 Avril 2019

Présents : MM. LEFEUVRE Louis, MARNE Gustave, SAMBA Aubin, BRUNET Denis, OUACHOUACH Mohammed, SUSSET Frédéric, ARNAUD Georges

Absent : M. VALLEE Marc

## AVIS A TOUS LES CLUBS

### Rappel Article 23.6 du RSG du District

**23.6** - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

### Rappel Article 10.3 du RSG du District

*« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »*

### Rappel : Extrait Annexe Financier du District

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : **100.00 euros**

\*\*\*\*\*

La commission informe l'ensemble des clubs qu'aucune dérogation pour des motifs administratifs ne sera acceptée.

A cet effet, elle rappelle à nouveau la possibilité de disputer les rencontres même en l'absence de licence oubliée (mais bien enregistrée et qualifiée) **uniquement en présentant une PIECE D'IDENTITE, ainsi qu'un CERTIFICAT MEDICAL.**

**Les dérogations d'horaire pour la Saison 2018/2019 sont accordées à l'exclusion de la dernière journée du Championnat, sauf pour les dérogations annuelles accordées en début de Saison.**

UTILISER LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE  
MATCH : <http://districtvaldemarne.fff.fr/common/ressources/394569.pdf>

## SENIORS

### 20498117-CHAMPIGNY FC 2 / SUCY FC 2 Seniors D1 du 14/04/19

Courrier de Sucy FC du 16/04/19.

***La Commission demande au club de Champigny FC de confirmer le résultat pour sa réunion du 23/04/19.***

### VILLENEUVE ST GEORGES – Séniors D4.A

Courrier du comité Directeur de la ligue de Paris du 11/04/2019. ***Décision de mise hors compétition (clubs débiteurs) de l'équipe VILLENEUVE ST GEORGES FC.***

## U19

### 20436953-OLYMPIQUE CLUB D'IVRY/ST MAUR VGA US U 19 D3.B du 14/04/2019

Lecture du rapport de l'arbitre. ***La commission enregistre le 3<sup>ème</sup> forfait de l'équipe St MAUR VGA US (nombre de joueurs insuffisant), entraînant son forfait général conformément à l'article 23/4 du District du Val de Marne. (Avis aux clubs concernés)***

## U17

### 20795132-BRY FC 1/ST MAUR VGA US U17 D4.B du 14/04/2019

Courrier de ST MAUR VGA US du 14/04/2019, témoignage du club de E.S. VITRY Football et lecture de la feuille de match.

**La commission convoque pour le 30/04/2019 à 18h30 précises** *(munis de leur pièce d'identité):*

#### **BRY FC**

- M. l'éducateur
- M. l'arbitre de la rencontre
- M. le Président

#### **VGA ST MAUR US**

- M. l'éducateur
- M. le Président

#### **VITRY ES**

- M. BEZAHAF Mehdi, coordinateur du club

## U15

### 20895386-CRETEIL LUSITANOS US 3/PARIS 10 RC 1 U15 D2.A du 13/04/2019

Lecture de la feuille de match. ***La commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait retard de l'équipe de PARIS 10 RC 1.***

### 20794073-BRY FC 1/ST MAUR VGA US 3 U15 D5.B du 13/04/2019

Courriers de BRY FC et de ST MAUR VGA du 15/03/2019 et de la photocopie de la feuille de match.

**La commission convoque le 30/04/2019 à 18h15 :**

- ***Un éducateur et Un dirigeant de chaque Club (munis d'une pièce d'identité)***

## ANCIENS

### 20535271-ULTRA MARINE AS 11 / IVRY PORTUGAIS TRAVAILLEURS 11 Anciens D3.A du 14/04/2019

Courrier d'Ultra Marine du 15/04/2019 et lecture de la feuille de match. ***La commission enregistre le 2<sup>ème</sup> forfait de l'équipe d'IVRY PORTUGAIS TRAVAILLEURS 11. (nombre de joueurs insuffisants.)***

## CDM

### 20499336-ARSENAL AC 5 / SUCY F.C.5 CDM D1. du 14/04/2019

Lecture du rapport de l'arbitre et de la feuille de match du 24/03/2019. ***La commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de SUCY F.C.5.***

## TOUTES CATEGORIES

### -Rappel-

- En aucun cas un licencié des équipes anciens D1/D2/D3/D4 ne peut être arbitre et joueur sur le même match, il faut choisir
- Afin d'éviter toute confusion les dirigeants, les remplaçants ainsi que le coach doivent porter des chasubles aux couleurs différentes des maillots de leur équipes
- Les enfants sont aussi interdits sur les bancs de touche comme toutes personnes non inscrites sur la feuille du match
- Les clubs en présence doivent mettre chacun à la disposition des arbitres avant chaque rencontre un délégué aux arbitres avec brassard (L'entraîneur est exclu de cette fonction).

### Courrier du Parc des sports de TREMBLAY du 17/12/18

La commission prend note des fermetures des installations sportives.

-Le 22 avril 2019

-Les 01<sup>er</sup> & 08 & 30 mai 2019

Avis aux Clubs concernés de prévoir un terrain de repli ou une inversion de match prévu à ces dates.  
Prévenir la Commission des changements

### Courrier de la ville de CHOISY LE ROI du 23/03/19

Nous informant qu'en raison des jours fériés les stades seront fermés **le dimanche 21 et le lundi 22 Avril 2019.**

***La commission demande aux clubs concernés la liste des matchs pour ces deux jours fériés ou de prévoir un terrain de repli ou une inversion du match pour ces deux dates.***

Prévenir la commission.

### Courrier de la ville de CHOISY LE ROI du 27/03/19

Nous informant qu'en raison des travaux de transformation du terrain stabilisé du Stade Jean Bouin, le stade sera fermé **à partir du 1<sup>er</sup> Avril 2019** jusqu'à la fin de saison.

***La commission demande aux clubs concernés la liste des matchs ou de prévoir un terrain de repli ou une inversion des matchs.*** Prévenir la commission.